

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Sept le 20 Septembre 2017 à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jo. DANIEL, Maire.

Étaient également présents : J. Daniel, F. Ballester, P. Cormier, M. Foidart, F. Téroute, F. Hervé, G. Thiery, A. Buzaré, AM Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, D. Renouf, MF Guillemot, C. Jourdain, Z. Dano, S. Caroff, MC. Couf, O. Huguet, R. Hénault, M. Le Teuff, M. David, PY Le Grogneq, P. Le Dro.

Absents excusés :

J. Grévès qui a donné procuration			à J. Daniel
L. Monnerie	«	«	à M. Foidart
JJ Marteil	«	«	à AM Garangé
A. Boudios	«	«	à A. Buzaré
D. Guillerme	«	«	à G. Thiery
M.M Prévost	«	«	à F. Ballester
L. Detrez	«	«	à M. David
C. Pecchia	«	«	à P. Le Dro

AM Goujon
V Robin Cornaud

Secrétaire : Marylise Foidart

Date de la convocation : 14 Septembre 2017
Date de l'affichage : 14 Septembre 2017
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 31

2017_108 : Convention avec la Fondation Kerjean

Rapporteurs : J. Daniel et F. Hervé

Intégrée au sein des fondations Polignac et reconnue d'utilité publique par un décret du 6 mars 1995, la Fondation Kerjean a rencontré, ces derniers mois, d'importantes difficultés.

- D'une part, gravement malade, sa présidente la Princesse Constance de Polignac qui ne s'estimait plus en mesure d'exercer ses fonctions a démissionné et a été remplacée, à compter du 21 avril 2017 par le Prince Ludovic de Polignac.
- D'autre part, cette Fondation n'a plus été autorisée à poursuivre un certain nombre d'activités dans lesquelles elle s'était engagée ces dernières années (hôtellerie, restauration, ...).
- Enfin, suite à de nombreux échanges avec les services de l'État (Ministère de l'Intérieur, Préfet du Morbihan, etc...), elle a été « fortement incitée » à se recentrer sur son objet premier à savoir l'organisation d'activités culturelles musicales à Guidel par le biais d'un festival d'été, de concerts et d'animations tout au long de l'année avec quelques initiatives en direction des scolaires.

A ce jour, après de nombreux échanges et quelques réunions avec les représentants de l'État et les nouveaux dirigeants de la Fondation, un accord a pu être établi pour un programme allant du mois

d'octobre à la fin juin et portant sur des concerts grand public à l'Estran, des concerts et actions d'animation musicale pour les scolaires, des intermèdes musicaux à la médiathèque Avalon. Ils semblent pouvoir s'inscrire, comme par le passé, dans une convention de partenariat entre la ville et la Fondation.

Par ailleurs, les discussions se poursuivent pour le redémarrage du festival d'été en juillet prochain. Elles devraient aboutir, sauf imprévu à une décision avant la fin de l'année 2017.

Il est donc proposé que les engagements respectifs de la ville et de la fondation Polignac soient formalisés par une convention annuelle renouvelable par reconduction expresse.

Au terme de cette convention, les subventions attribuées à cette fondation pour l'année 2017/2018 pourraient être les suivantes :

- Pour les concerts donnés à l'ESTRAN pendant la saison de la salle (septembre-mai) une subvention d'un montant de 1 500 Euros ;
- Pour les quatre intermèdes musicaux à Avalon une subvention d'un montant de 1 000 Euros;
- Pour les concerts donnés à l'ESTRAN au profit des scolaires une subvention de 1 500 Euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Culture, Vie Associative, Communication, Animations, Tourisme et Jumelage du 04 Septembre 2017,

VU l'avis de la Commission des Finances, du Personnel communal, et des Affaires économiques du 07 septembre 2017,

DÉCIDE d'adopter une nouvelle convention pour la période 2017-2018. Cette convention d'une durée d'un an fixe le montant des subventions allouées par la commune pour l'année en cours.

Adopté à l'unanimité

POUR EXTRAIT CONFORME
GUIDEL, le 21 Septembre 2017
Le Maire,
Joël DANIEL

